



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : **23**

Nombre de Conseillers présents : **22**

Nombre de votants : **23**

L'an **deux mille vingt, le 10 décembre à 20 h 00**, le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARS DE COUTAIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean CHARRIER, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 4 décembre 2020.

**Présents** : Mrs Jean CHARRIER, Jean-Marc AUBRET, Mme Marie-Noëlle RÉMOND (arrivée à 21h20), Mr Michael DERANGEON, Mme Laëtitia PELTIER, Mr Didier RICHARD, Mme Roselyne FORTUN, Mrs Bruno LAMBERT, Patrick CHAUVET, Philippe BEILLEVAIRE, Mr Philippe CLAVIER, Mmes Cécile GEORGETTE, Marie FANIC, Christine CELTON, Mr ANGOT Nicolas, Mme Hélène GLEZ, Mr Lionel ERAUD, Mmes Julie RIGOLLET, Coralie GIRAUDINEAU (jusqu'à 22h20), Mrs Tony FARIA-FERNANDES, Jérémie PRINCE (arrivée à 20h15) et Mme Emmanuelle MARILLAUD.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** : Mme Marie-Noëlle RÉMOND a donné pouvoir à Mme Laëtitia PELTIER (jusqu'à son arrivée à 21H20), Mme Laurence FERRET a donné pouvoir à Mme Laëtitia PELTIER.

**Secrétaire de séance** : Mme Cécile GEORGETTE

**Objet : PROJET DE PARC NATUREL REGIONAL DE L'ESTUAIRE DE LA LOIRE ET DU LAC DE GRAND LIEU**  
D 2020-12-11

La Région des Pays de la Loire a engagé, depuis 2013, une réflexion sur la faisabilité d'un parc naturel régional autour de l'estuaire de la Loire et du lac de Grand Lieu.

L'estuaire de la Loire est un territoire complexe. Il se caractérise à la fois par des espaces naturels remarquables, riches en biodiversité, et la présence d'activités économiques structurantes (activités industrialo-portuaires, agriculture de marais, etc). L'absence d'institution unique autour de l'estuaire de la Loire rend difficile une représentation globale de cet espace. Le découpage communautaire offre une vision morcelée de ce territoire et renforce l'image d'un fleuve frontière.

Or, ce territoire estuarien existe. Il présente, de par sa géographie et sa profondeur historique, une unité originelle et originale qui se lit toujours à travers des éléments du patrimoine bâti, paysager, immatériel,... parfois méconnus, le plus souvent peut valorisés ou isolément. Demain, ce patrimoine peut devenir, à l'échelle de l'estuaire de la Loire et du lac de Grand Lieu, une ressource touristique, aujourd'hui sous-exploitée.

Un Parc Naturel Régional serait une opportunité pour mettre en cohérence l'ensemble des politiques publiques. Il permettrait de renforcer les liens entre Nord et le Sud, créant un espace de dialogue entre les différents acteurs et en reliant les initiatives existantes entre elles. Il offrirait ainsi une vue d'ensemble des problématiques du territoire. C'est un projet collectif porté par les communes réunies au sein de cette instance pour sensibiliser, innover, accueillir, coordonner, travailler ensemble. C'est un projet ascendant de développement fondé sur la préservation et la valorisation du patrimoine.

L'étude de faisabilité réalisée en 2014, à l'initiative de la Région, a confirmé la pertinence et les plus-values de cette démarche pour le territoire.

L'association Estuarium, missionnée par le Conseil Régional des Pays de la Loire, est intervenue auprès des communes et intercommunalités concernées pour leur donner les tenants et aboutissants d'un tel projet et recueillir leur avis avant que ce dernier ne statue sur la poursuite de la démarche de concertation autour de la création d'un parc.

Depuis un groupe de réflexion a été créé, il rassemble aujourd'hui une vingtaine d'élus qui souhaitent poursuivre la discussion, tant pour exprimer ses attentes que pour prendre toutes les mesures de la démarche.

Il est ainsi proposé au conseil municipal de se prononcer sur l'engagement de la commune de Saint Mars de Coutais dans cette démarche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'engager la collectivité dans la réflexion collective sur le projet de Parc Naturel Régional autour de l'estuaire de la Loire et du lac de Grand Lieu, notamment sur la définition de la future charte, avant tout engagement préalable à la réalisation du Parc.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Le Maire,



Jean CHARRIER